Brochure Commerciale

DAILY 8.25

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance[1]

DAILY 8.25 (possibilité de rappel anticipé quotidien)

- **Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions**
- **Durée d'investissement conseillée : 8 ans, en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé**
- **Sous-jacent : Indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)**
- **Cadre d'investissement : contrats d'assurance-vie**
- **Produit émis par SG Issuer et soumis au risque de défaut de l'émetteur**

Aucune mesure n'a été prise dans une quelconque juridiction qui permettrait l'offre publique des titres. Ce placement s'inscrit dans le cadre d'une diversification suffisante du portefeuille des souscripteurs conformément à la position de l'AMF n°2010-05.

EQUITiM
plate-forme de produits structurés

[1] En outre, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

Les titres de créance « DAILY 8.25 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « DAILY 8.25 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. ***L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.***

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de DAILY 8.25, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

DETAIL DE FONCTIONNEMENT DU PRODUIT

COURS INITIAL

Cours de clôture de l'indice EURO STOXX 50® le 20 Décembre 2013

MECANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Chaque jour de cotation de l'indice Euro Stoxx 50, à partir du 22 Décembre 2014 et jusqu'au jour précédant la constatation finale du produit, soit le 19 Décembre 2021, **on observe <u>quotidiennement</u>** le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® :

➡ **Si l'indice EURO STOXX 50® , à une date d'observation quotidienne, est supérieur ou égal à +8% de son cours initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit :**

L'intégralité du capital initial + un coupon de 8,25% par année écoulée

(calcul : 100% + (8,25% x nombre de jours écoulés depuis l'émission / 365,25)

➡ Si l'indice EURO STOXX 50® ne clôture jamais au dessus de +8% de son niveau initial, alors le produit continue jusqu'à la date de constatation finale.

MECANISME DE REMBOURSEMENT A L'ECHEANCE

A maturité, le 20 Décembre 2021, et en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable, on compare le cours de clôture de l'indice EURO STOXX 50® avec son cours initial :

<u>→ Cas favorable</u> **Si l'indice EURO STOXX 50® est supérieur ou égal à 108% de son cours initial, l'investisseur reçoit[1] :**

L'intégralité du capital initial + 8 coupons de 8,25% (soit + 66%)

<u>→ Cas défavorable</u> **Si l'indice EURO STOXX 50® est compris entre 70% et 108% de son cours initial, l'investisseur reçoit[1]:**

L'intégralité du capital initial

Si l'indice EURO STOXX 50® est inférieur à 70% de son cours initial, l'investisseur reçoit[1]:

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice (constatée entre le cours initial et le cours final)

Il subit alors une perte en capital égale à la baisse de l'indice

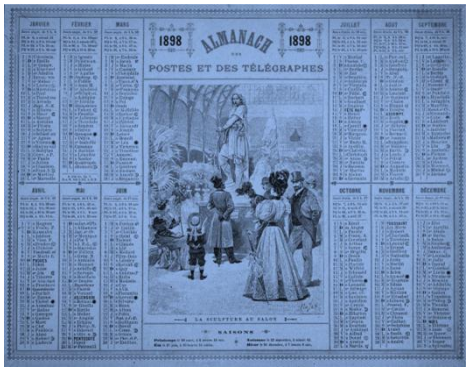

[1] Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et au cadre d'investissement, et hors défaut et/ou faillite de l'émetteur et de son garant.

ILLUSTRATION DU MECANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Cas favorable 1 : Hausse à court terme de l'indice

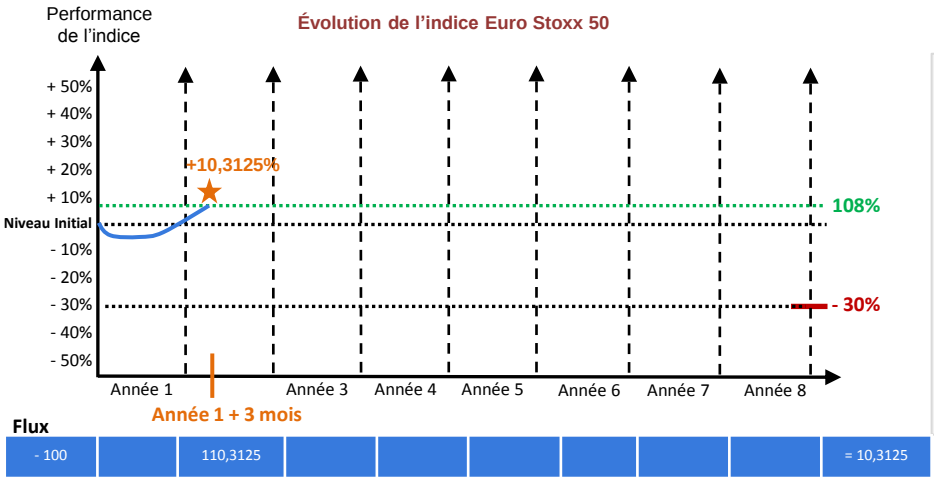

L'Euro Stoxx 50 clôture au-dessus de 108% de son niveau initial à la date de constatation quotidienne 1 an + 3 mois.

Le produit est rappelé par anticipation. L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial[1] + un coupon de 8,25% au titre de l'année 1 + un coupon de 2,0625% au titre des 3 mois écoulés en année 2.

Calcul de la performance du produit dans ce scénario :

Investissement du capital initial (-100%) + coupon en année 1 (8,25%) + coupon au titre des 3 mois écoulés en année 2 (2,0625%) + remboursement de l'intégralité du capital initial (100%) = +10,3125% versés en fin d'année 1 + 3 mois.

Cas favorable 2 : Hausse à moyen terme de l'indice

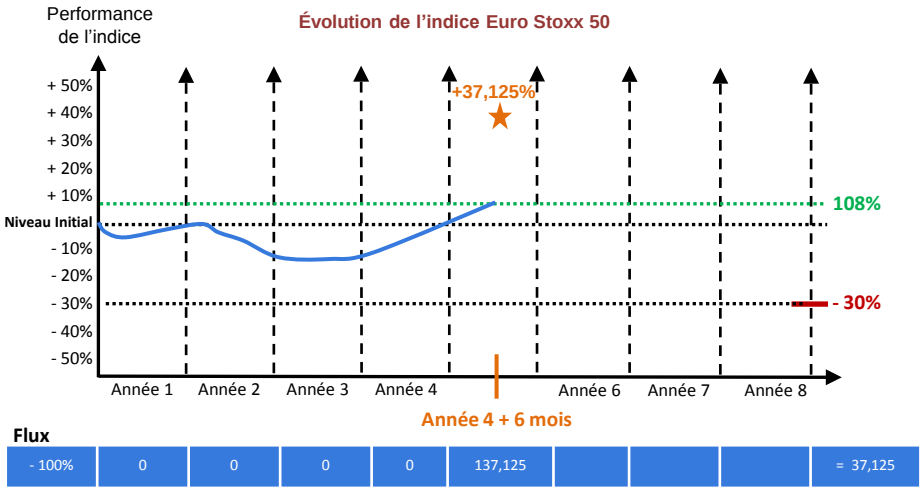

A chaque jour de cotation, de l'année 1 à l'année 4 + 6 mois (exclu), l'Euro Stoxx 50 est inférieur à 108% de son niveau initial, le produit n'est pas rappelé.

A la date de constatation quotidienne (année 4 + 6 mois), l'Euro Stoxx 50 clôture au-dessus de 108% de son niveau initial, le produit verse alors l'intégralité du capital initial[1] + 4 coupons de 8,25% au titre des années 1 à 4 + un coupon de 4,125% au titre des 6 mois écoulés en année 5.

Calcul de la performance du produit dans ce scénario :

Investissement du capital initial (-100%) + 4 coupons de 8,25% (33%) + coupon au titre des 6 mois écoulés en année 5 (4,125%) + remboursement de l'intégralité du capital initial (100%) = +37,125% versés en fin d'année 4 + 6 mois.

Cas médian : Baisse à maturité de l'indice jusqu'à -30%

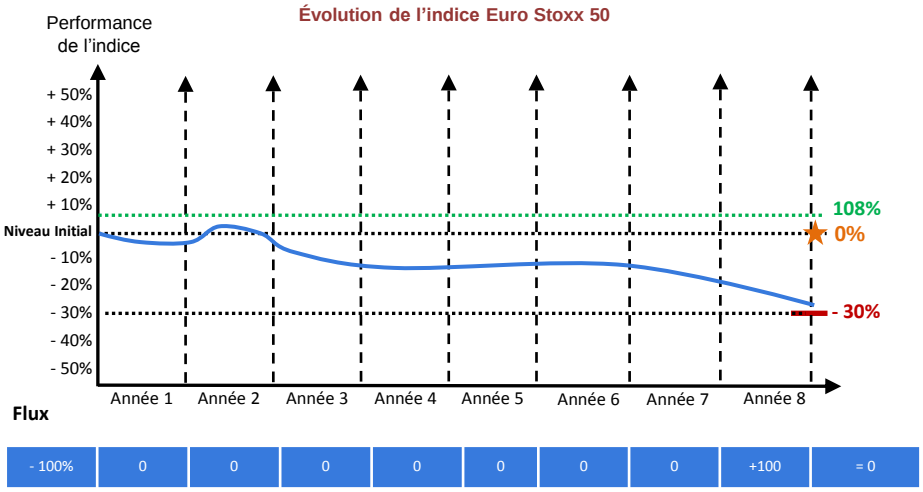

A chaque jour de cotation, de l'année 1 au jour de constatation finale (exclu), l'Euro Stoxx 50 est inférieur à 108% de son niveau initial, le produit n'est pas rappelé.

A l'échéance, l'Euro Stoxx 50 clôture au-dessus de 70% de son niveau initial, le produit verse alors l'intégralité du capital initial[1].

Calcul de la performance du produit dans ce scénario :

Investissement du capital initial (-100%) + remboursement de l'intégralité du capital initial (100%) = 0%

Légende

- Evolution de la performance de l'indice
- Performance de DAILY 8.25
- Barrière de remboursement anticipé
- Barrière de protection du Capital à l'échéance

[1] Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et au cadre d'investissement, et hors défaut et/ou faillite de l'émetteur et de son garant. [2] Constatée entre la date de constatation initiale et la date de constatation finale.

Cas défavorable : Baisse de l'indice au-delà de -30%

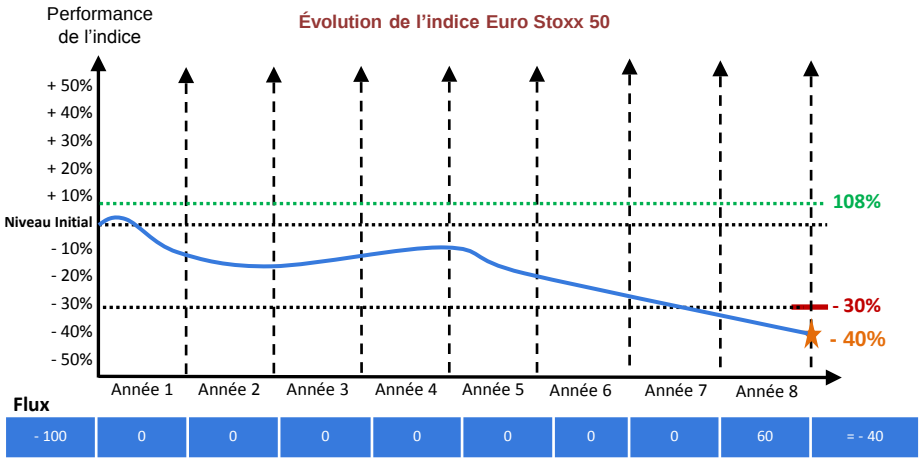

L'Euro Stoxx 50 est en dessous de 108% de son niveau initial à chacune des dates de constatation (chaque jour de cotation de l'année 1 à l'année 8).

A l'échéance, l'Euro Stoxx 50 clôture en-dessous de -30% de son niveau initial. Le capital n'est plus protégé et l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice Euro Stoxx 50[2].

L'investisseur subit une perte en capital.

Calcul de la performance du produit dans ce scénario :

Investissement du capital initial (-100%) + valeur de remboursement à maturité (+60%) = -40 % versés en fin d'année 8.

Légende

- Evolution de la performance de l'indice
- Barrière de remboursement anticipé
- Performance de DAILY 8.25
- Barrière de protection du Capital à l'échéance

Remarques importantes :

- **le rendement du produit à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de 70% (comparaison du scénario « Cas Médian » et « Cas Défavorable »).**
- **à partir du seuil de 70%, l'investisseur peut subir une perte en capital totale (dans le cas où l'EURO STOXX 50® clôturerait à 0 point).**

AVANTAGES / INCONVENIENTS

Avantages :

- La possibilité, à chaque jour de cotation de l'Euro Stoxx 50 à partir de la fin de la première année, du remboursement de l'intégralité du capital net investi[1] et d'un coupon de 8,25% par année écoulée (calculé au *prorata temporis*) si l'indice Euro Stoxx 50 est supérieur ou égal à +8% de son niveau initial.

- Le remboursement anticipé possible en constatation quotidienne. (à partir de la fin de la première année).

- A maturité, une protection du capital tant que l'Euro Stoxx 50 est supérieur ou égal à 70% de son niveau initial.

Inconvénients :

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si l'indice a baissé de plus de 30% par rapport à son cours initial, l'investisseur subit à la date d'échéance une perte en capital totale ou partielle. De plus, en cas de revente des titres avant la date de remboursement automatique anticipé ou la date d'échéance (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès, le cas échéant), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte réalisable, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché à la date de revente. La perte en capital peut être partielle ou totale.

- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier entre 1 an et 8 ans, en fonction de la performance de l'EURO STOXX 50® à chaque date de constatation quotidienne.

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une indexation intégrale à la hausse de l'EURO STOXX 50® en raison du plafonnement du coupon (8,25% par année écoulée).

- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice EURO STOXX 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur ou du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'EURO STOXX 50® et connaître de fortes fluctuations en particulier avant les dates d'évaluation quotidienne, si le cours de l'EURO STOXX 50® est proche de son cours initial et avant la date de constatation finale s'il est proche de 70% de son cours initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours, de la volatilité du sous-jacent, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de l'émetteur ou du garant.

[1] Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et au cadre d'investissement, et hors défaut et/ou faillite de l'émetteur et de son garant. [2] Constatée entre la date de constatation initiale et la date de constatation finale.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Forme	Titre de créance de droit français non garanti en capital. Bien que la formule de remboursement du produit soit contre garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Emetteur	SG Issuer
Garant de l'émetteur	Société Générale (Standard & Poor's A, Moody's A2)[1]
Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis, code Bloomberg: SX5E Index, Sponsor: STOXX Limited, www.stoxx.com)
Devise	Euro
Valeur nominale	1 000 Euros
Montant minimum de souscription	1 000 Euros (1 Titre de créance)
Date d'émission	05/11/2013
Prix d'émission	99,94% de la Valeur nominale
Date d'échéance	28/12/2021 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Date de constatation initiale	20/12/2013
Dates d'évaluation quotidiennes	Chaque jour de cotation de l'indice entre le 22 décembre 2014 et le 20 décembre 2021
Dates de paiement du remboursement automatique anticipé	Le 6ème jour ouvré suivant le jour de constatation du remboursement automatique anticipé
Barrière de remboursement automatique anticipé	+8% du cours de clôture de l'indice le 20/12/2013
Barrière de protection du capital à échéance	-30% du cours de clôture de l'indice le 20/12/2013
Commission de souscription/rachat	Néant
Eligibilité	Contrat d'assurance-vie
Frais d'investissement	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
Placement privé uniquement	Oui
Code Isin	FR0011603695

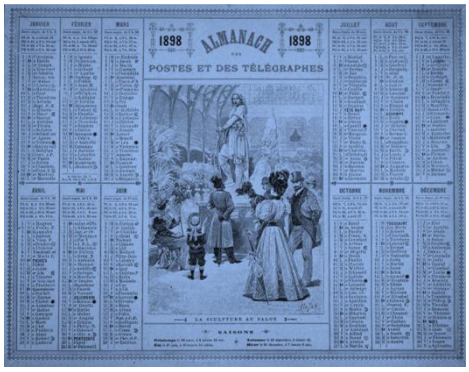

[1] Notations en vigueur au 17 octobre 2013. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENTS

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de **Société Générale** (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives dans le prospectus de base de la Société Générale et des suppléments à ce dernier. **Société Générale** invite chaque investisseur à lire attentivement la rubrique Facteurs de Risques du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre ces termes et conditions indicatifs et les Conditions Définitives (Final Terms) des EMTN, les Conditions Définitives (Final Terms) prévaudront. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule **Société Générale** s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. **Société Générale** s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité de l'instrument sous-jacent et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que **Société Générale** peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de **Société Générale** liés à ce rachat. **Société Générale** et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que **Société Générale** paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) **français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel**.

Avertissement relatif à l'Indice : L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

EQUITiM
plate-forme de produits structurés

121 Rue d'Aguesseau
92100 Boulogne Billancourt
Tel : 01 41 03 14 68
www.equitim.com